

EN QUELQUES LIGNES...

NOTE D'INFORMATION DE LA MISSION D'APPUI INTERDÉPARTEMENTALE
DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON



N°21
Octobre 2013

Les plans territoriaux de prévention des discriminations (PTPD) un outil au service des territoires pour prévenir et agir contre les discriminations



Mis en place dès 2001 par l'Acse, les Plans Territoriaux de Prévention de Discriminations (PTPD) font partie des outils mobilisables par les acteurs territoriaux de la cohésion sociale.

Ils visent à faciliter et à accompagner l'engagement effectif et opérationnel de ces acteurs dans une politique affirmée et concertée de prévention des discriminations.

Sous l'autorité du Préfet de région, la DRJSCS pilote leur déploiement régional, accompagne leur mise en œuvre et cofinance leur fonctionnement via des crédits de l'Acse.

■ Les principaux enjeux du déploiement des PTPD

En Languedoc-Roussillon, des territoires, au premier rang desquels les quartiers prioritaires de la politique de ville, connaissent des processus forts de décrochage socio-économique. Le chômage, particulièrement élevé sur ces territoires (jusqu'à 45% dans certains quartiers), est un des principaux facteurs d'exclusion sociale. Le non accès à l'emploi entraîne le non accès aux droits les plus fondamentaux que sont l'accès au logement, à l'éducation, à la santé, aux loisirs, à la sécurité...

Loin d'être secondaire, la prégnance de la problématique des discriminations vient se surajouter à ce diagnostic. Dans un contexte où existent de fortes tensions sur les marchés de l'emploi et du logement, le risque que se développent des processus discriminatoires, est fort et réel.

Dès lors, les institutions et les acteurs doivent s'interroger sur les modalités de prise en compte de l'égalité de traitement dans leurs stratégies d'interventions sur ces territoires, ainsi que dans leurs pratiques professionnelles quotidiennes.

Les principaux enjeux de cette prise de conscience sont :

- La prévention des risques par la connaissance des règles juridiques : depuis 2000, sous l'impulsion de directives européennes, la lutte contre les discriminations constitue une politique publique en France qui bénéficie d'un arsenal juridique conséquent et opérationnel pour aider les victimes et sanctionner les auteurs de discriminations, directes et indirectes.
- La sécurisation des pratiques professionnelles.
- La participation à l'effort de cohésion sociale et à la lutte contre les processus ségrégatifs à l'œuvre dans les quartiers populaires.

Les champs d'action des PTPD

■ Le programme des PTPD est mobilisable dans la plupart des domaines dans lesquels existent des processus et risques discriminatoires : éducation, emploi, logement, santé... Les partenaires porteurs de PTPD peuvent choisir de travailler sur un ou plusieurs de ces domaines

■ Les PTPD prennent en compte a minima le critère discriminatoire de l'origine ethnique ou raciale ainsi que celui lié à l'origine géographique (lieu de résidence).

■ Les conditions d'élaboration des PTPD

Les PTPD sont portés par des collectivités territoriales : communes, communautés d'agglomération, communautés de communes, conseils généraux, EPCL... La dimension territoriale des PTPD permet d'associer et d'impliquer de nombreux acteurs publics et privés (institutions, secteur associatif, monde de l'entreprise...), créant des dynamiques territoriales et synergies de travail entre les acteurs.

Dans tous les cas, **la viabilité d'un PTPD et de son plan d'actions s'apprécie au regard de la volonté constante des élus locaux, au sein de chaque structure partenaire, de porter et de piloter le projet dans la durée.**

■ L'accompagnement des PTPD

En Languedoc-Roussillon, la DRJSCS est fortement mobilisée pour accompagner le déploiement régional des PTPD. Le délégué régional adjoint de l'Acisé ainsi que les chargés de missions au sein du Pôle cohésion sociale territoriale de la DRJSCS, en lien avec les Directions Départementales Interministérielles (DDCS et DDCSPP), apportent leur expertise et leur accompagnement aux porteurs de projets souhaitant s'engager dans une démarche de PTPD. Cet accompagnement démarre dès la phase de conception du projet et se poursuit durant les phases de mise en œuvre des actions et d'évaluation.

Dans tous les cas, **chaque projet de PTPD fait l'objet d'une validation par la DRJSCS laquelle participe systématiquement aux comités de pilotage.**

■ Le financement des PTPD

Le financement, attribué par l'Acisé, sur proposition et instruction par la DRJSCS, est de 10.000 € maximum par plan et par an.

Sauf arrêt prématuré, la durée d'un PTPD est de trois ans. Le financement est sécurisé pour ces trois années, sous réserve des évaluations annuelles du plan. Un financement complémentaire au-delà des trois premières années est possible dans certaines conditions particulières.

En 2013, la DRJSCS a mis en place une instance de coordination régionale des PTPD actifs en Languedoc-Roussillon. Ainsi, les chefs de projets PTPD se réunissent régulièrement pour échanger sur leurs pratiques et travailler à l'élaboration de critères et indicateurs communs d'évaluation.

Les PTPD sont des outils flexibles et modulables, permettant de réunir et de mobiliser des partenaires territoriaux volontaristes, de les faire monter en compétence ensemble et autour de projets communs, concertés et durables. Au final, il s'agit pour chaque acteur, professionnel ou élu, d'intégrer dans ses pratiques, la prévention des discriminations comme une compétence professionnelle à part entière. Nul n'est en effet à l'abri de produire, intentionnellement ou non, des discriminations.

■ Les PTPD actifs en Languedoc-Roussillon

En 2013, trois Plans Territoriaux de Prévention des Discriminations sont actifs en Languedoc-Roussillon :

Département	Territoire	Porteur	Thème(s)
Aude	Narbonnais	Communauté d'Agglomération et Maison Emploi et Formation du Grand Narbonne	Emploi
Gard	Pays Vidourle Camargue	Les 4 communautés de communes du territoire et Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Pays Vidourle Camargue	Emploi
Hérault	Biterrois	Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et Maison de l'Emploi du Grand Biterrois	Emploi

■ Contacts à la DRJSCS Languedoc-Roussillon

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)

3, avenue Charles Flahault

34094 MONTPELLIER cedex 5

Territoire	Correspondant	Téléphone	Mail
Délégué régional adjoint de l'Acisé	Nourredine BOUBAKER	04 67 10 14 24	nourredine.boubaker@drjscs.gouv.fr
Coordination régionale	Rodolphe BERNEISE	04 67 10 14 42	rodolphe.berneise@drjscs.gouv.fr

Directeur de la publication : Pascal ETIENNE - Rédacteur en chef : Christine LOUDHINI

Rédaction : Rodolphe BERNEISE - Graphisme et réalisation : Brigitte BOISIER ©2013 - Photos : Fotolia.com

Communication : André MOULIN

Pour nous contacter : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Languedoc-Roussillon

3 avenue Charles FLAHAULT - 34094 Montpellier - Cedex 5 - Tél : 04 67 10 14 00 - Fax : 04 67 41 38 80

Internet : www.languedoc-roussillon.drjscs.gouv.fr/ - Email : drjscs34-communication@drjscs.gouv.fr